

Publié le 07 février 2023

Décision N° 12  
Sondage et relevés de la capacité portante de planchers pour le projet de réhabilitation et  
d'extension de l'ancienne gare des Houillères

Le Maire de Fresnes sur Escaut,

Vu l'article L2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020 portant sur la délégation générale  
au Maire pour la durée de son mandat et notamment l'article L2122-22-4° :

- Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Considérant** la nécessité de réaliser un sondage de la structure du bâtiment et de faire les vérifications nécessaires sur la capacité portante de planchers dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de l'ancienne gare des Houillères ;

**Considérant** l'offre technico financière de la société RINCENT – PA SUD – 34, rue de l'Epau – 59 230 ROSULT,

**Décide :**

**Article 1 :** De signer l'étude technico financière entre la commune de Fresnes sur Escaut et la société RINCENT,

**Article 2 :** Le montant de la prestation s'élève à 20 540,00 € HT soit **24 648,00 € TTC**.

**Article 3 :** La dépense est prévue au budget.

Fait à Fresnes sur Escaut, le 3/2/2023,

Madame le Maire,  
Valérie FORNIES



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tél : 03 27 28 51 51

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

[WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR](http://WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR)



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Bassin minier  
du Nord-Pas de Calais  
Inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2012

VU LE DGS

